

ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-46
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,
Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération « à l'école en vélo » du **13 juin 2022 matin**, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation dans les rues des Vergers, des Prés, des Vignobles et rue du Hirschfeld.

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Le 13 juin 2022 de 7H15 à 08H30,
rue des Prés, rue des Vergers, rue des Vignobles et rue Hirschfeld à La
Wantzenau.**

Réglementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit

Directives : - Route barrée : du 5 au 15 rue des Prés, du 2 au 12 rue des Vergers, du 2 au 8 rue des Vignobles et du 2 au 24 rue Hirschfeld
Des déviations seront mises en place pour l'accès des véhicules motorisés au collège et au groupe scolaire.

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans la zone.

Article 3: L'accès aux riverains est autorisé. La vitesse est limitée à 15 Km/h dans la zone.

Article 4: La circulation piétonne et cycliste est autorisée.

Article 5: La signalisation réglementaire sera mise en place par les services technique de la commune de La Wantzenau.

Article 6: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7: Copie de la présente sera adressée à :
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole.

Fait à La Wantzenau, le 03 juin 2022

La Maire
Michèle KANNENGIESER

